**Directeur(trice) d'exploitation**

Date de publication :13/09/2024

**Familles de métiers**

* Animation et relation visiteurs
* Direction stratégique

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Activités intérieures
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

Responsable d'exploitation

**Définition du métier**

C'est le/la directeur(trice) d'exploitation qui fait fonctionner le site : Parcours de visite, attractions, spectacles, points de vente et de restauration...rien ne lui échappe.

Il/Elle passe un tiers de son temps à son bureau, et les deux autres sur le terrain auprès de ses équipes.

Il/Elle coordonne et pilote toutes les activités nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et au développement du parc à thème, du site de loisirs, du parc aquatique ou d'attraction. Il/Elle planifie et contrôle les opérations d'entretien et maintenance, les changements d'équipement, les procédures de sécurité... dans une véritable stratégie d'exploitation.

Bras droit de la direction générale, il/elle s'appuie sur ses équipes pour assurer aux visiteurs une expérience de visite à la hauteur des ambitions du site.

Ce métier s'adresse aux personnes qui aiment le contact et qui souhaitent être actives tout au long de la journée : une bonne condition physique, des qualités d'adaptation, d'encadrement et de pédagogie sont de rigueur pour occuper ce poste clef.

**Code ROME**

Personnel d'attractions ou de structures de loisirs

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Respecter des règles, des consignes, normes et procédures opérationnelles
* Capacité à prendre des décisions
* Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité
* Mobiliser une vision stratégique et d'anticipation

**Compétences techniques**

* Définir la stratégie d'exploitation d'une infrastructure
* Connaitre les procédures de maintenance des équipements et du patrimoine bâti
* Connaitre les caractéristiques techniques et de fonctionnement des attractions
* Suivre l'évolution des matériels, analyser les incidents d'exploitation et instruire les actions correctives et préventives
* Proposer des solutions pour l'amélioration de l'équipement ou des process
* Maîtriser les règles de sécurité d'une structure d'accueil du public
* Mettre en place des mesures de sécurité
* Suivre des indicateurs de performance et de qualité
* Organiser et contrôler l'activité d'équipes selon les priorités et les aléas
* Manager une équipe

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable d'au moins 5 ans dans l'exploitation d'un site industriel, commercial, de loisirs ou d'un établissement recevant du public est indispensable pour occuper ce type de poste dans les structures de plus de 10 salariés.

**Formation obligatoire**

* L'agrément délivré par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est obligatoire pour tous les professionnels exerçant dans un service privé de sécurité ou les dirigeants de structures possédant un service privé de sécurité.

**Formation appréciée**

* Certification Chargé de développement de produits de tourisme
* Licence Professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs
* Licence Management des parcs à thème
* Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Gestion administrative et commerciale des organisations
* Master Qualité, Hygiène, Sécurité
* Diplôme d'ingénieur
* Autres diplômes en lien avec les spécificités d'exploitation du site
* Diplôme de technicien